



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

N° 0263

N°.....DGD/BP/aw/cd

Dakar, le 21 JAN 2015

Le Directeur général *DSD*



AVIS AUX USAGERS

Il est porté à la connaissance des usagers du service qu'à compter du 1^{er} février 2015, il ne sera plus accordé d'autorisation de dédouanement portant sur des véhicules ne répondant pas aux prescriptions d'âge fixées par le décret n° 2012-444 du 12 avril 2012 relatif à l'importation des véhicules, cycles et cyclomoteurs usagers.

En conséquence, je vous invite à prendre les dispositions nécessaires pour effectuer les formalités de dédouanement desdits véhicules avant la date susmentionnée.



Papa Ousmane GUEYE